

environnementale de la Commission pour la protection de la Méditerranée

Horizon 2020: un nouveau départ

Un pilier phare de la stratégie est "Horizon 2020", une initiative qui vise à s'attaquer aux principales sources de pollution de la Méditerranée d'ici 2020 et qui a été approuvée par les Chefs d'Etat des pays euro-méditerranéens (Euro-Med) lors du X^{ème} anniversaire du Sommet Euro-Med qui s'est tenu à Barcelone l'année dernière. La Commission met actuellement sur pied une coalition de partenaires pour la mise en œuvre de l'initiative.

La stratégie méditerranéenne ébauche les détails d'Horizon 2020, en regroupant les activités planifiées sous quatre rubriques:

- Projets visant à réduire les sources les plus significatives de pollution. L'accent sera mis en premier lieu sur les émissions industrielles, les déchets municipaux et les eaux usées urbaines, responsables à 80% de la pollution de la mer Méditerranée.
- Mesures de renforcement des capacités pour aider les pays limitrophes à créer des administrations environnementales nationales capables de développer et de veiller à l'application de la législation environnementale.
- Utilisation du budget recherche de la Commission en vue d'accroître la connaissance des questions environnementales propres à la Méditerranée et en assurant la diffusion.
- Développement d'indicateurs visant à mesurer le taux de réussite d'Horizon 2020.

Horizon 2020: le calendrier

La stratégie a proposé un calendrier d'actions pour la première phase d'Horizon 2020. Grâce au soutien important de la présidence finlandaise de l'UE, durant le second semestre de 2006, les partenaires ont été consultés sur le projet de calendrier en vue de l'adoption de sa version finale lors d'une réunion des Ministres de l'Environnement euro-méditerranéens au Caire le 20 novembre 2006. Il s'agissait de la première réunion ministérielle environnementale euro-méditerranéenne qui se tenait en-dehors des frontières de l'UE. Ce calendrier offre au Partenariat euro-méditerranéen une série de jalons concrets pour le guider vers une Méditerranée plus propre pour nos enfants.

Des informations relatives aux relations de la Commission européenne avec les pays limitrophes de la Méditerranée ainsi que la copie de la Communication sont disponibles sur:

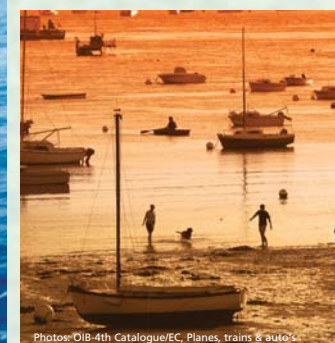
<http://ec.europa.eu/environment/enlarg/med/index.htm>

Convention de Barcelone

La Convention pour la Protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée constitue le fondement des efforts déployés en vue de la protection de l'environnement de la Méditerranée. Il s'agit d'un traité cadre régional signé par les 21 pays riverains de la mer Méditerranée (tous sauf l'autorité palestinienne) et la Communauté européenne, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La Convention tend à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée et à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne. Les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures appropriées pour la protection du milieu marin et des ressources naturelles de la zone de la mer Méditerranée, en respectant tout particulièrement le principe du pollueur-payeur ainsi que le principe de précaution, et en utilisant des instruments tels que les études d'impact sur l'environnement, la coopération entre pays limitrophes et la gestion intégrée du littoral. Six protocoles spécifiques couvrent des thèmes tels que la pollution d'origine tellurique, la biodiversité et les situations critiques en milieu marin. La convention et ses protocoles sont mis en œuvre à travers le **Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)** basé à Athènes, et plusieurs Centres d'activités régionales répartis dans la région. L'Union européenne encourage la mise en œuvre absolue de la Convention de Barcelone par toutes les Parties de la région.

La Convention fut renforcée et élargie au milieu des années 1990 afin de refléter l'émergence des politiques sur le développement durable. Le système PAM comprend maintenant la **Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**, qui a récemment élaboré une nouvelle **Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)**. La Stratégie fut approuvée par la Conférence des Parties en Slovénie en novembre 2005.

Au vu de l'importance d'une coopération rapprochée entre la Commission européenne et le secrétariat du PAM, un programme de travail commun a été mis en place.



En proposant conjointement notre stratégie environnementale sur la coopération avec les partenaires euro-méditerranéens de l'Union européenne, le Commissaire Dimas en charge de l'environnement et la Commissaire Ferrero-Waldner en charge des relations extérieures ont souligné l'importance que nous attachons à travailler en collaboration avec nos voisins afin de résoudre nos problèmes environnementaux communs.

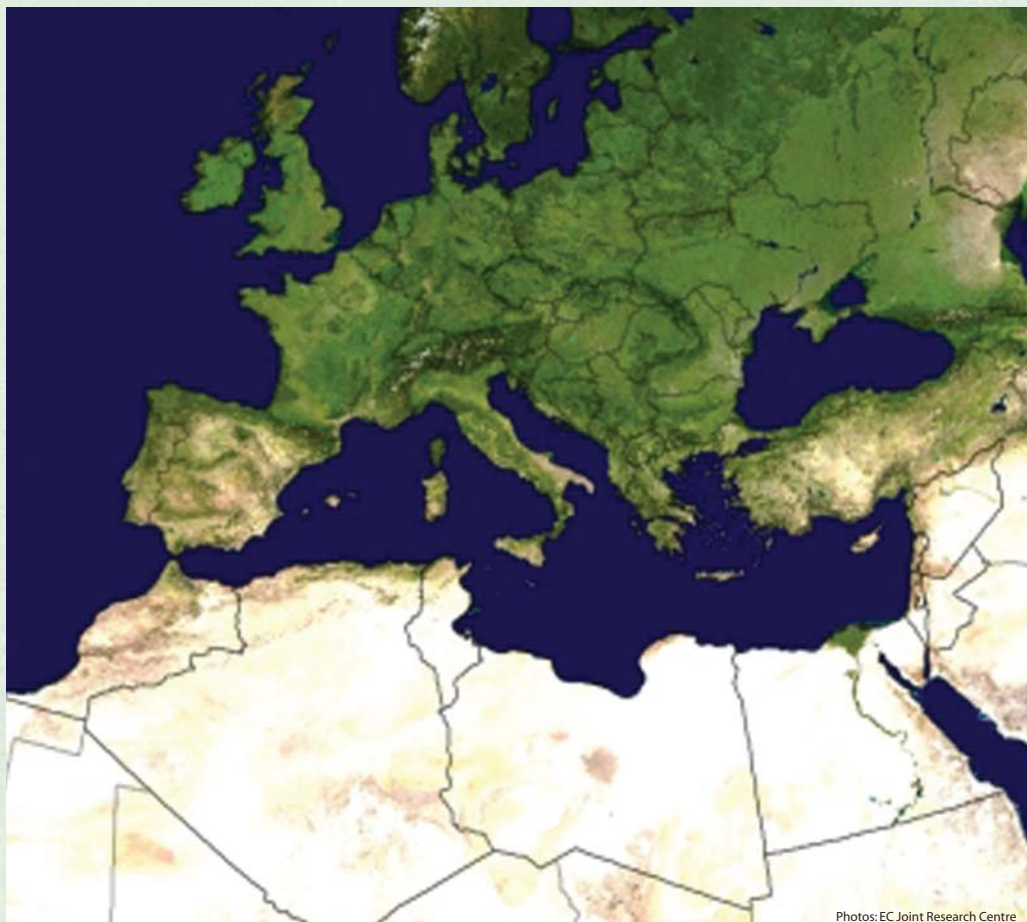
Nous, à la Commission, ne pouvons résoudre tous les problèmes de la région seuls – mais nous sommes prêts à allier nos ressources à celles de nos voisins afin de protéger notre héritage commun.

M. P. Carl
Directeur général, Environnement
Commission européenne

Un environnement méditerranéen en déclin

La Méditerranée est la plus vaste des mers européennes, partagée par 427 millions de personnes habitant dans 22 pays et territoires limitrophes et visitée par environ 175 millions de personnes supplémentaires chaque année. Leur bien-être dépend de la santé de son environnement. Mais malgré presque 30 ans d'efforts internationaux pour sa protection, la Méditerranée reste fragile et continue à se détériorer avec l'augmentation des pressions sur l'environnement.

Ces risques incluent la pollution industrielle, maritime et ménagère ainsi que la perte de zones sauvages et la destruction d'écosystèmes côtiers tels les forêts pour laisser place au béton. Les estimations actuelles prévoient que 50% du littoral méditerranéen sera construit d'ici 2025. D'une manière générale, on estime que les coûts de la dégradation de l'environnement équivalent, dans certains pays nord-africains, à plus de 3% du produit national brut chaque année.



Photos: EC Joint Research Centre

Ces problèmes ainsi qu'une pollution constante provoquée par diverses sources mettent en exergue le besoin d'une stratégie cohérente visant tant les événements isolés que les questions environnementales à long terme dans la région de la Méditerranée. Comme l'a récemment souligné le Commissaire Dimas en charge de l'environnement:

"L'inaction n'est pas une option au moment où le développement économique de la Méditerranée et la santé de sa population doivent être protégés."

Une stratégie de la Commission européenne

Tout ceci à l'esprit, la Commission européenne a récemment adopté une Communication* pour établir une stratégie de l'environnement pour la Méditerranée.

Les besoins environnementaux de la Méditerranée sont de loin plus importants que les moyens actuellement disponibles pour les traiter. Par conséquent les organisations internationales, la communauté des



Photos: OIB-4th Catalogue/EC, Water



Photos: Paul Hanna/Reuters - Apetron Photos

Alors que les défis environnementaux sont clairement identifiés et que les solutions existent, l'efficacité de l'action internationale à ce jour a été entravée par un manque de moyens financiers, la faible priorité politique donnée à la protection de l'environnement dans certains pays, une sensibilisation limitée du public et une coopération institutionnelle insuffisante.

30 ans de coopération

Durant les 30 dernières années de nombreuses initiatives et organisations environnementales reconnues ont identifié les causes des problèmes. Elles ont également développé des stratégies et des actions pour les résoudre mais ces stratégies sont souvent restées sans lendemain et reléguées aux archives. Une raison évidente pour cela est le manque de ressources financières pour mettre en place ces solutions mais ce n'est pas la seule. Dans de nombreux pays partenaires l'environnement est considéré comme une faible priorité politique et le niveau limité d'intégration entre l'environnement, l'économie et le social continue à inhiber le développement durable. Un manque de gouvernance environnementale intégrée et une sensibilisation limitée du public à l'environnement aggravent encore la situation.

De plus, une coopération insuffisante entre les différents acteurs depuis le niveau local jusqu'au niveau international a affaibli l'efficacité de l'assistance internationale. Les institutions et organisations travaillant sur les problèmes environnementaux de la Méditerranée ne manquent pas mais il faut instaurer une meilleure coopération et coordination entre elles.

donneurs et plus que tous autres les pays limitrophes devront déployer et coordonner nombre d'efforts supplémentaires si l'on veut arriver à assainir la Méditerranée. La Commission entend concentrer ses propres efforts et ses ressources limitées sur des régions qui en retireront clairement une valeur ajoutée et la stratégie ébauche la structure de cette approche.

Les objectifs principaux de la stratégie visent à:

- diminuer les niveaux de pollution de la région
- promouvoir l'utilisation durable de la mer et de son littoral
- encourager la coopération des pays limitrophes en matière d'environnement
- aider les pays partenaires à développer des institutions et des politiques efficaces pour protéger l'environnement
- impliquer les ONGs et le public dans les décisions environnementales les affectant

Conformément à la politique européenne de voisinage et le partenariat euro-méditerranéen, ces objectifs seront atteints par le biais de quatre instruments: assistance financière émanant de programmes d'aide de l'UE existants et déjà planifiés; dialogue renforcé avec les représentants des régions; coordination améliorée avec les autres organisations et partenaires; et diffusion de l'expérience de l'UE en matière de gestion des problèmes de la Méditerranée et des autres régions. La stratégie soutient la politique maritime plus vaste de l'Union (et les piliers environnementaux de sa stratégie pour le milieu marin) actuellement développée.

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen pour "Établir une Stratégie de l'Environnement pour la Méditerranée" COM(2006)475 final – 5 septembre 2006